

ANNEXE II : Renseignements complémentaires relatifs au questionnaire des consultations budgétaires auprès des élèves

MISES EN CONTEXTE :

Selon vous, au cours des prochaines années, l'économie du Canada va-t-elle se dégrader, s'améliorer ou rester telle qu'elle est ?

La COVID-19 nuit encore à l'économie du pays. Néanmoins, le Canada a connu une période de croissance au cours de l'année 2021, grâce à l'assouplissement des mesures sanitaires liées à la pandémie. En octobre 2021, le taux de chômage national était le plus bas enregistré depuis le début de la pandémie. Malgré ce progrès, un certain nombre de difficultés subsistent.

Les économistes craignent notamment la montée de l'inflation (l'augmentation du prix des denrées nécessaires), des problèmes relatifs à la chaîne d'approvisionnement (ce qui pourrait également entraîner une hausse des prix et limiter la quantité de produits disponibles) ainsi que les effets à long terme des dépenses élevées faites par le gouvernement soutenir les Canadien.ne.s.

Pour la plupart des jeunes Canadien.ne.s, posséder une maison n'est plus vraiment une option.

Avec la hausse du coût des logements au Canada, il est de plus en plus difficile pour de nombreux Canadien.ne.s d'acheter une maison. Selon un rapport de la Banque Royale du Canada datant de septembre 2021, les Canadien.ne.s consacrent 45,3 % de leur revenu au logement (pour les propriétaires d'une maison unifamiliale). Dans certaines régions, ce pourcentage est encore plus élevé.

Dans un classement de 2021, Vancouver, Toronto et Hamilton sont arrivées en tête d'une liste des villes les moins abordables en Amérique du Nord. À Vancouver, les dépenses liées à l'accession à la propriété représentent en moyenne 63,5 % du revenu des ménages.

Le déficit du budget fédéral devrait être réduit même si cela entraîne une diminution des services publics.

On parle de déficit lorsque les dépenses annuelles du gouvernement fédéral sont plus élevées que ses revenus. Quand cela arrive, le gouvernement emprunte de l'argent pour combler l'écart entre les sommes dues et les sommes dépensées.

Dans le budget de 2021, le déficit est estimé à 154,7 milliards de dollars pour l'année fiscale 2021-2022. Le déficit est en baisse par rapport à celui de 2020-2021, estimé à 354,2 milliards de dollars.

Combien d'aide financière l'industrie pétrolière devrait-elle recevoir du gouvernement canadien ?

Un rapport estime que le Canada a versé au moins 18 milliards de dollars en mesures de soutien financier et en subventions à l'industrie des combustibles fossiles en 2020. Ce soutien peut être direct (en fournissant des fonds pour la recherche et le développement, par exemple) ou indirect (en réduisant les impôts que les entreprises doivent payer).

Le Canada s'est engagé à mettre fin au financement public de l'exploitation du charbon, du gaz et du pétrole d'ici fin 2022 et à réorienter ses investissements vers les énergies renouvelables. Avec les États-Unis, le Royaume-Uni et 21 autres pays, le Canada (soit le gouvernement et ses agences) a accepté de cesser de financer le développement de nouveaux gisements pétroliers au moyen de prêts, de garanties de prêts, de subventions, d'achat d'actions et de protections d'assurance.

Les normes environnementales devraient être plus sévères, même si elles entraînent une augmentation des prix pour les consommateurs.trices.

Au Canada, il existe des règles qui visent à limiter les dommages que les grands projets peuvent causer à l'environnement et à la santé. Ces règles obligent à investir dans des technologies permettant de réduire la pollution, à modifier les pratiques qui contribuent à la pollution ou à payer des frais sur la pollution émise.

En 2019, une loi a été adoptée visant à renforcer le processus d'évaluation environnementale. Les nouvelles exigences du processus obligent les entreprises à consulter le public. Ces changements sont critiqués par le secteur de l'énergie, qui craint que cela nuise à la rentabilité des projets d'exploitation des ressources.

Le Canada a la responsabilité d'agir en matière de changements climatiques, même si les plus grands émetteurs de la planète ne suivent pas son exemple.

En 2015, le Canada et 194 autres pays ont signé l'Accord de Paris. Le gouvernement s'est ainsi engagé à prendre des mesures pour limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale à un niveau bien inférieur à 2°C et à poursuivre les initiatives visant à limiter l'augmentation à 1,5°C.

Comme le Canada émet moins de 2 % des émissions de gaz à effet de serre (GES), toute réduction de son côté n'aura pas une grande incidence sur les émissions mondiales. En comparaison, en 2014, le plus gros émetteur était la Chine (26 % des émissions de GES). Malgré ces chiffres, de nombreuses personnes jugent que le Canada devrait jouer un rôle important à l'échelle mondiale en prenant des mesures pour réduire ses émissions de GES.

Quelle part de l'énergie du Canada devrait provenir de sources renouvelables ?

Actuellement, 16 % de l'approvisionnement en énergie du Canada provient de sources renouvelables. Les principales sources d'énergie renouvelable au Canada sont l'hydroélectricité (énergie produite grâce à l'eau), la biomasse (les matières organiques, bois ou déchets, utilisables comme source d'énergie) et l'énergie éolienne (énergie produite par la force du vent). 60 % de l'électricité au Canada provient de l'hydroélectricité. Le type d'énergie renouvelable pouvant être utilisé varie en fonction des différentes régions du Canada, étant donné qu'elles présentent diverses réalités géographiques.

Au Sommet sur le climat des Nations Unies (COP 26) de novembre 2021, le Canada a promis de mettre fin au financement public de l'exploitation du pétrole, du gaz et du charbon, ainsi qu'aux exportations de charbon thermique d'ici 2030. Ces mesures font partie du plan du pays pour s'éloigner d'un développement non renouvelable et se rapprocher de sources d'énergie propres. Malgré ces mesures, certains ne craignent que la transition ne se fasse pas assez rapidement ou à trop petite échelle pour qu'elles puissent effectivement inverser les effets des changements climatiques.

Le gouvernement canadien devrait couvrir le coût des médicaments délivrés sur ordonnance les plus prescrits.

Le Canada est le seul pays doté d'un système de santé universel qui ne couvre pas le prix des médicaments. Actuellement, la plupart des Canadiens ont recours à leur régime d'assurance professionnel pour couvrir le coût des médicaments dont ils ont besoin. Même si chaque gouvernement provincial et territorial offre une assurance-médicaments, seuls certains groupes, comme les aînés, les enfants ou les personnes bénéficiant de l'aide sociale, sont couverts. Pour mettre en œuvre un programme universel d'assurance-médicaments, le gouvernement pourrait acheter les médicaments délivrés sur ordonnance en grandes quantités afin de les rendre plus abordables pour tous les Canadiens. Cela coûterait environ 15 milliards de dollars aux contribuables par an. Or, en 2018, les Canadiens ont dépensé 34 milliards de dollars en médicaments délivrés sur ordonnance - une grande partie des bénéfices supplémentaires allant aux compagnies d'assurance.

Même si une étude de 2020 révèle un soutien marqué pour un régime d'assurance-médicaments universel au Canada, certaines personnes pensent qu'il serait plus efficace de se concentrer sur l'accessibilité des médicaments pour les personnes les plus défavorisées.

Les soins dentaires devraient être remboursés pour les Canadiens qui n'ont pas d'assurance maladie et dentaire.

Même si le Canada dispose d'un système de santé universel, les soins dentaires ne sont généralement pas couverts. Statistique Canada a révélé qu'un Canadien sur six ne va jamais chez le dentiste parce qu'il n'a pas d'assurance pour couvrir le coût des soins. Le fait de ne pas aller chez le dentiste peut conduire à des frais plus élevés à long terme car certains problèmes mineurs qui ne sont pas traités à temps peuvent entraîner des problèmes de santé graves.

Le gouvernement fédéral devrait augmenter les montants d'argent qu'il transfère aux provinces et aux territoires pour les soins de santé.

Les gouvernements provinciaux et territoriaux doivent fournir des soins de santé à leurs résident.e.s. Pour leur venir en aide, le gouvernement fédéral verse un financement dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé (TCS). En 2020, les provinces ont reçu 10 milliards de dollars supplémentaires pour financer le coût des soins de santé liés à la pandémie, en plus du montant annuel du TCS.

Les provinces et les territoires recevront 43,1 milliards de dollars en 2021-2022, par le biais du TCS. En mars 2021, le gouvernement a également annoncé un montant supplémentaire ponctuel de 4 milliards de dollars, s'ajoutant au TCS, pour répondre aux demandes des provinces et des territoires qui affirment que le TCS n'est pas suffisant pour couvrir les coûts réels des soins de santé. Selon les gouvernements provinciaux et territoriaux, les répercussions à long terme de la COVID-19 et le vieillissement de la population entraînent des coûts plus élevés.

Combien d'argent le gouvernement canadien devrait-il allouer aux services de santé mentale ?

Selon Statistique Canada, en 2018, environ 5,3 millions de Canadien.ne.s disaient avoir eu besoin d'une aide en santé mentale au cours de l'année précédente. Parmi ces personnes, seulement 56 % ont obtenu les traitements dont elles avaient besoin. Selon Santé mentale pour enfants Ontario, 28 000 enfants et jeunes de la province attendent présentement des services en santé mentale.

Dans le cadre de l'élection fédérale de 2021, le chef du Parti libéral, Justin Trudeau, a annoncé un nouveau Transfert canadien en santé mentale visant à offrir un financement aux provinces et aux territoires pour offrir des services de santé mentale « de grande qualité, accessibles et gratuits ». Le gouvernement a promis un investissement de 4,5 milliards de dollars sur cinq ans. Les Libéraux ont également promis 500 millions de dollars sur quatre ans pour créer un nouveau fonds de santé mental axé sur les jeunes et dont le but serait de réduire les délais d'attente pour des conseillers en santé mentale dans les établissements d'enseignement postsecondaire. D'autres partis ont également promis d'augmenter le financement en santé mentale, s'ils sont élus.

Combien d'efforts le gouvernement canadien devrait-il faire pour s'assurer que les droits issus de traités autochtones soient respectés ?

Les peuples autochtones habitent le pays que nous appelons aujourd'hui le Canada depuis des milliers d'années, soit bien avant la Confédération. À partir du début des années 1600, la Couronne britannique (plus tard, le gouvernement du Canada) a conclu une série de traités avec les nations autochtones du Canada. Lorsqu'ils signaient ces traités, les groupes autochtones cédaient souvent de vastes territoires à la Couronne en échange de droits et de bénéfices (tels que des paiements annuels ou la possibilité de chasser et de pêcher sur le territoire).

Les droits issus de traités sont reconnus et confirmés dans l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 et font également partie de la Déclaration des droits des peuples autochtones des Nations Unies. Même si l'objectif général des traités est le même (établir les modalités de la relation entre les deux groupes), chaque traité est une entente unique visant un contexte unique. Parfois, des désaccords surviennent entre le gouvernement et les peuples autochtones sur le respect des engagements pris, et cela peut mener à des conflits ou à des poursuites.

Dans quelle mesure seriez-vous d'accord pour que le gouvernement fédéral prenne les mesures suivantes afin de favoriser la réconciliation entre les Autochtones et non-Autochtones ? (Pas du tout d'accord, pas vraiment d'accord, assez d'accord, tout à fait d'accord)

- Veiller à ce que les enfants autochtones et non autochtones obtiennent une éducation de même qualité;
- Augmenter le financement du gouvernement pour protéger les langues autochtones;
- Appuyer les enquêtes indépendantes sur les pensionnats autochtones;
- Augmenter le financement pour les soins de santé dans les communautés autochtones;
- Réduire le nombre de personnes autochtones emprisonnées;
- Faire en sorte que les écoles soient obligées d'enseigner l'histoire et la culture autochtones;
- Régler toutes les revendications territoriales en suspens, peu importe le coût;
- Accorder aux Autochtones un plus grand droit de parole sur la façon dont les ressources naturelles du Canada sont exploitées.

Pendant plus d'un siècle, l'objectif central de la politique autochtone du gouvernement du Canada a été d'assimiler les peuples autochtones en éliminant leurs façons de vivre traditionnelles et en ignorant leurs droits. En vertu de cette politique, l'État a enlevé des enfants autochtones de leur foyer et famille, et les a envoyés dans des pensionnats ou dans des familles d'accueil. Les effets de ces actions sont encore visibles aujourd'hui : les peuples autochtones continuent d'accuser des retards en matière d'éducation, de revenus et de santé, par rapport aux non-Autochtones.

Entre 2007 et 2015, la Commission de vérité et réconciliation (CVR) a sillonné le Canada pour consigner et enregistrer les expériences de plus de 6 000 personnes affectées par le système des pensionnats. À la suite de ce processus, la CVR a publié son rapport final qui comprend 94 appels à l'action pour composer avec le legs des pensionnats et favoriser la réconciliation. En 2021, 13 de ces 94 appels à l'action ont été mis en œuvre.

Combien d'impôt devraient payer les grandes sociétés ?

Les entreprises doivent verser une part de leurs profits au gouvernement fédéral ainsi qu'au gouvernement provincial ou territorial. Entre 2009 et 2013, le gouvernement conservateur a progressivement réduit le taux d'imposition fédéral net des sociétés (montant dû après les déductions) de 19 % à 15 %. Ce taux n'a pas changé depuis 2013. En octobre 2021, 136 pays ont conclu un traité mondial qui imposerait les grandes entreprises à un taux d'au moins 15 %.

Alors que certains disent que les entreprises pourraient payer davantage d'impôts et que cet argent servirait à financer des services destinés aux Canadiens, d'autres croient que des impôts élevés nuisent à la compétitivité des entreprises sur le marché et pourraient les inciter à s'installer à l'étranger.

Les personnes riches ont des obligations financières plus importantes que celles du reste de la population en matière d'aide aux personnes dans le besoin.

Un rapport de 2018 révèle que les 87 familles les plus riches du Canada possèdent le même niveau de richesse que les 12 millions de Canadiens à plus faible revenu. Des philosophes se demandent si les plus riches ont l'obligation morale d'aider les plus pauvres. Certains soutiennent que si une personne a le pouvoir d'empêcher qu'un malheur se produise sans se causer de tort important à elle-même ou à son entourage, elle doit agir en ce sens. D'autres personnes ne sont pas d'accord et pensent que tous les membres de la société devraient contribuer de la même manière, qu'ils soient pauvres ou riches.

Les personnes riches devraient payer un impôt sur leur patrimoine global et non seulement sur leur revenu.

Un rapport de 2020 du directeur parlementaire du budget (DPB) établit que 1 % des Canadiens les plus riches possèdent plus de 25 % de la richesse du pays. Le montant d'impôt que doivent payer les Canadiens est calculé en fonction du revenu gagné chaque année.

Le NPD et le Parti vert, au fédéral, ont proposé un impôt additionnel pour les ménages canadiens dont les actifs sont supérieurs à 20 millions de dollars. Le DPB estime que cette mesure pourrait générer 5,6 milliards de dollars de revenus supplémentaires pour le gouvernement chaque année. Certaines personnes sont contre cet impôt et affirment qu'il sera difficile et coûteux à mettre en place, et que cette mesure poussera les Canadiens les plus riches à ne pas payer leurs impôts en profitant des failles de la loi.

On devrait interdire aux étranger.e.s qui vivent à l'extérieur du pays d'acheter des maisons au Canada.

En 2017, Statistique Canada a révélé qu'environ 3,4 % des maisons de Toronto et 4,8 % des maisons de Vancouver étaient détenues par des personnes qui ne résidaient pas au Canada. Pour régler les problèmes d'abordabilité des maisons, certaines personnes proposent d'interdire aux personnes n'ayant pas le statut de citoyen.ne ou de résident.e permanent.e d'acheter des maisons au Canada.

Les personnes en faveur de l'interdiction craignent que les propriétaires étranger.e.s ne contribuent à réduire le nombre de maisons disponibles pour les Canadien.ne.s et les résident.e.s permanent.e.s et fassent grimper le prix des maisons. Cependant certaines personnes croient que cette mesure pourrait avoir des effets pervers et inciter d'autres pays, comme les États-Unis, à augmenter le prix que les Canadien.ne.s doivent payer pour acquérir des propriétés à l'étranger.

Il devrait n'y avoir aucune limite quant au nombre de Canadien.ne.s qui peuvent parrainer leurs parents ou grands-parents étrangers pour qu'ils puissent venir vivre au Canada.

Les citoyen.ne.s canadien.ne.s et résident.e.s permanent.e.s peuvent présenter une demande au gouvernement pour faire venir leurs parents et grands-parents au Canada, s'ils répondent à certains critères. Le processus comprend de nombreuses étapes. De plus, puisqu'il y a seulement quelques places disponibles, les dossiers ne sont pas toujours retenus. Les résident.e.s du Québec répondent à des exigences de parrainage différentes.

En 2020, les personnes souhaitant faire venir leurs parents ou grands-parents au Canada étaient invitées à présenter une déclaration d'intérêt. Parmi ces personnes, 10 000 ont été sélectionnées au hasard en janvier 2021 et 30 000 de plus seront sélectionnées plus tard en 2021. Auparavant, les invitations étaient envoyées en fonction du principe « premier.e arrivé.e, premier.e servi.e », mais ce processus s'est révélé décevant pour de nombreuses personnes. Malgré les récents changements, certaines personnes croient que ce processus aléatoire est injuste et voudraient que le nombre de places disponibles soit augmenté.

Le gouvernement fédéral devrait accorder la priorité aux minorités visibles au moment de l'embauche.

En 2021, un examen des processus d'embauche du gouvernement fédéral établissait que les Autochtones, les membres des minorités visibles et les personnes handicapées étaient plus susceptibles de ne pas être retenus au cours de processus d'embauche pour des emplois dans la fonction publique fédérale. Même si les membres des minorités visibles représentaient 30,4 % des candidats, seulement 24,7 % étaient retenus.

Le gouvernement fédéral devrait accorder la priorité aux minorités visibles au moment de l'embauche.

En 2021, un examen des processus d'embauche du gouvernement fédéral établissait que les Autochtones, les membres des minorités visibles et les personnes handicapées étaient plus susceptibles de ne pas être retenus au cours de processus d'embauche pour des emplois dans la fonction publique fédérale. Même si les membres des minorités visibles représentaient 30,4 % des candidats, seulement 24,7 % étaient retenus.

Combien d'argent le gouvernement fédéral devrait-il allouer aux arts et à la culture au Canada ?

Le secteur des arts et de la culture a été fortement affecté par les fermetures et annulations liées à la COVID-19. Ce secteur comprend les entreprises actives dans les domaines du cinéma, de l'enregistrement audio, de l'édition, des arts de la scène, des sports-spectacles et d'autres industries connexes, ainsi que l'industrie des loisirs et du divertissement. Un examen des répercussions économiques sur le secteur des arts, des loisirs et du divertissement a révélé qu'en 2020, presque toutes ces industries ont généré moins de la moitié des recettes qu'elles auraient générées avant la pandémie.

Dans le budget de 2021, le gouvernement a promis 300 millions de dollars sur deux ans pour créer un fonds de relance pour les secteurs des arts, de la culture, du patrimoine et du sport. Il a également promis 158 millions de dollars de plus pour le patrimoine canadien, la musique, les arts et les programmes des espaces culturels.

Combien d'argent le gouvernement fédéral devrait-il dépenser pour protéger la langue française au Canada ?

En 1969, la Loi sur les langues officielles faisait de l'anglais et du français les deux langues officielles du Canada et obligeait toutes les institutions fédérales à fournir des services dans les deux langues. Même si le pays est officiellement bilingue en vertu de cette loi, certains craignent que de moins en moins de personnes choisissent et utilisent le français dans leurs interactions de tous les jours. Au Québec, le premier ministre François Legault a proposé de limiter le nombre d'étudiants pouvant s'inscrire dans des CÉGEP (ou collèges) anglophones afin de répondre aux préoccupations relatives au déclin du français dans la province.

Au niveau fédéral, le gouvernement a prévu dans son budget 180,4 millions de dollars en financement, répartis sur trois ans, pour les programmes de français langue seconde et d'immersion française dans les écoles canadiennes. Également en 2021, le gouvernement a promis 12 millions de dollars en financement, répartis sur quatre ans, pour offrir des bourses afin d'aider les étudiant.e.s anglophones à poursuivre leurs études supérieures en français.

Le gouvernement devrait garantir un revenu minimum à tou.te.s les Canadien.ne.s, peu importe s'ils ont un emploi ou non.

Un revenu minimum de base assurerait un revenu mensuel aux adultes, qu'ils aient ou non un emploi. L'objectif est d'aider les individus à répondre à leurs besoins fondamentaux (tels que l'alimentation et les soins de santé) et à maintenir une bonne qualité de vie. Alors que de nombreux Canadien.ne.s sont touché.e.s par les pertes d'emploi et l'augmentation du coût de la vie, certaines personnes demandent au gouvernement fédéral d'envisager cette idée.

Cependant, d'autres personnes s'inquiètent du coût du programme. Un rapport du directeur parlementaire du budget publié en juillet 2020 a montré que six mois d'un programme de revenu de base coûteraient entre 47,5 et 98,1 milliards de dollars.

Le gouvernement fédéral devrait donner de l'argent directement aux parents pour couvrir leurs frais de garde plutôt que de financer plus de places en garderie.

Le coût des services de garde au Canada dépend de l'endroit où vous demeurez. Une enquête de 2019 a révélé que le coût mensuel des services de garde pour les nourrissons (bébés âgés de 6 à 18 mois) dans les grandes villes du pays se situait entre 179 \$ et 1 774 \$. C'est au Québec que les coûts sont les plus faibles, puisque le gouvernement provincial finance en grande partie les services de garde publics, permettant d'offrir ce service à faible coût aux familles.

Il a été proposé d'instaurer un régime national de services de garde afin de rendre ces services plus accessibles. Ainsi, l'ensemble de la population canadienne aurait accès à des services de garde fournis par le gouvernement à prix abordable. Mais certaines personnes pensent qu'au lieu de réduire le coût général des services, il faudrait aider directement les familles selon leur revenu afin de favoriser les personnes qui en ont le plus besoin.

L'éducation postsecondaire devrait être gratuite, même si cela entraîne une hausse des impôts pour tout le monde.

Les frais de scolarité moyens pour un programme de premier cycle accueillant des étudiant.e.s canadien.ne.s à temps plein sont de 6 580 \$ pour l'année scolaire 2021-2022. Ce montant est de 1,7 % supérieur à celui de l'année scolaire précédente. En moyenne, au moment d'obtenir leur diplôme, les étudiant.e.s universitaires ont accumulé une dette de plus de 26 000 \$. Pour payer leurs droits de scolarité, de nombreux jeunes Canadien.ne.s doivent s'endetter encore davantage. En 2018, les étudiant.e.s canadien.ne.s devaient 28 milliards de dollars à tous les ordres de gouvernement, dont 19 milliards de dollars au gouvernement fédéral.

Certaines personnes demandent la gratuité des études postsecondaires pour que les jeunes du Canada puissent suivre une formation sans avoir à s'inquiéter de la hausse du coût de la vie et du remboursement de leur dette d'étude, qui peut parfois s'étaler sur de nombreuses années.

Combien d'argent le Canada devrait-il consacrer à l'aide étrangère ?

De nombreux pays riches, dont le Canada, versent une aide financière à des pays plus pauvres. En 2020, le Canada a versé 5 milliards de dollars (US) en aide officielle au développement, soit environ 0,31 % du produit intérieur brut (PIB - le revenu global généré par la population et les entreprises d'une nation). En 2021, le Canada a promis d'allouer 1,4 milliard de dollars de plus à l'aide internationale sur cinq ans.

Certain.ne.s représentant.e.s d'organismes de développement et d'aide humanitaire du Canada affirment que le pays pourrait faire davantage pour atteindre ses cibles internationales et devrait bonifier son offre en matière d'aide étrangère. D'autres jugent que ces fonds devraient plutôt servir à améliorer les conditions sociales et économiques du Canada.

L'écart entre les plus riches et les plus pauvres est trop important.

Des études montrent que les inégalités croissantes (distribution inéquitable de la richesse) dans une société nuisent à sa croissance économique. Le coefficient de Gini (une mesure des inégalités économiques) est en déclin au Canada ces dernières années. Une note élevée indique une grande concentration de la richesse entre les mains d'un plus petit nombre de personnes, un coefficient à la baisse est donc une bonne nouvelle. Cependant, une étude de 2017 révélait que la hausse des inégalités au Canada est généralement concentrée dans les villes les plus peuplées du pays, comme Toronto, Montréal, Vancouver et Calgary.

GLOSSAIRE :

Aide étrangère : Aide fournie par un pays à un autre. Cette aide peut prendre la forme d'un cadeau, d'une subvention ou d'un prêt.

Assurance : Financement fourni par une organisation, un employeur, un syndicat ou un gouvernement pour aider la personne qui bénéficie de l'assurance à couvrir les coûts de ses soins (dans le cadre d'une assurance maladie).

Déficit : Lorsque le gouvernement a davantage de dépenses que de revenus et qu'il doit emprunter de l'argent pour combler l'écart.

Émissions de gaz à effets de serre : Désigne les gaz à effet de serre (GES) libérés dans l'atmosphère par l'activité humaine. Il s'agit en grande partie de dioxyde de carbone provenant de la combustion de combustibles fossiles : charbon, pétrole et gaz naturel.

Énergie renouvelable : Énergie provenant d'une source qui ne s'épuise pas lorsqu'elle est utilisée, comme l'énergie éolienne ou solaire.

Impôts : Un montant d'argent exigé par l'État afin d'assurer les dépenses publiques

Interdiction : Dans un contexte juridique, ce terme signifie empêcher une personne ou un groupe de faire quelque chose au nom de la loi.

Médicaments délivrés sur ordonnance : Un médicament qui n'est délivré qu'à une personne qui est en mesure de présenter une prescription écrite d'un.e médecin.

Minorités visibles : Statistiques Canada définit les minorités visibles comme « les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ».

Obligation : Quelque chose qui doit être fait pour des raisons morales ou légales.

Parrainage : Parrainer une personne dans le cadre d'une demande d'immigration, signifie qu'on assume les coûts relatifs à cette demande et qu'on s'engage à subvenir financièrement aux besoins essentiels de cette personne.

Réconciliation : Le fait de rétablir de bonnes relations.

Revenu : Argent perçu en échange d'un travail ou grâce à des investissements, généralement sur base régulière.

Revenu minimum garanti : Un revenu minimum garanti, ou revenu de base, est un transfert d'argent inconditionnel que le gouvernement consent directement aux Canadien.ne.s pour veiller à ce qu'ils puissent subvenir à leurs besoins de base et conserver une qualité de vie adéquate. Ce montant serait versé à toute personne, quelle que soit sa situation professionnelle.

Traité : Il s'agit d'un accord légal qui fixe les droits et les responsabilités de toutes les parties. Dans le cas présent, les traités ont pour visée de fournir un cadre légal à la cohabitation et au partage des terres que les peuples autochtones ont traditionnellement occupées.